

Fiche consigne n° : AID-002



Paiement des cotisations

Table des matières1 Historique des modification

1		Historiqu	e des modifications	2
2		Objectif o	de la fiche	2
3		Présenta	tion	3
	3.	1 Prin	cipes de valorisation des données paiement des cotisations	3
		3.1.1	Natures des cotisations collectées par la MSA	3
		3.1.2	Entreprises mensualisées et non mensualisées	3
		3.1.3	Identifiant Organisme de Protection Sociale (S21.G00.20.001)	4
		3.1.4	Entité d'affectation des opérations (S21.G00.20.002)	4
		3.1.5	BIC (S21.G00.20.003)	4
		3.1.6	IBAN (S21.G00.20.004)	4
		3.1.7	Montant du versement (S21.G00.20.005)	4
		3.1.8	Date de début de période de rattachement (S21.G00.20.006)	4
		3.1.9	Date de fin de période de rattachement (S21.G00.20.007)	4
		3.1.10	Code délégataire de gestion (S21.G00.20.008)	4
		3.1.11	Mode de paiement (S21.G00.20.010)	5
		3.1.12	Date de paiement (S21.G00.20.011)	9
		3.1.13	SIRET Payeur (S21.G00.20.012)	9
		3.1.14	Composant de versement (S21.G00.55)	. 10
4		Tableaux	de synthèse des composants de règlement pour la MSA	. 12
5		Etude de	cas	. 14
	5.	1 Cas	1 : L'établissement paie pour lui-même	. 14
		5.1.1	Paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA	. 14
		5.1.2	Paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA	. 14
	5.	2 Cas	2 : L'établissement A paie pour l'établissement B	. 16
		5.2.1	Paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA	. 16
		5.2.2	Paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA	. 17
6		Annexes		. 18
	6.	1 DSN	exemple retenue pour les différents cas présentés	. 18

1 Historique des modifications

Date de publication	Auteur(s)	Objet(s) de l'évolution
01/10/2015	Bertrand Vandewinkele	Fiche initiale
14/01/2016	Patrick Lejeune	 Correction du motif de paiement pour virement et chèque (en cas de délégation) Précisions § 3.1.2, §3.1.11.4 et § 3.1.12 Correction annexe 6.1
08/04/2016	Patrick Lejeune	 Modification concernant le SIRET payeur (S21.G00.20.012)
07/11/2016	Patrick Lejeune	Remarque concernant le motif de paiement
08/12/2016	Patrick Lejeune	 Remarque concernant la nature des cotisations collectées par la MSA (§ 3.1.1)
22/12/2017	Patrick Lejeune	 Ajout du code caisse MSA « DMSA77 » pour les entreprises de Saint- Barthélemy
09/01/2018	Patrick Lejeune	 Précisions sur les modes de paiement

Les modifications apparaissent en vert dans le document.

2 Objectif de la fiche

Présentation et consignes de déclaration des versements dans la DSN du Régime Agricole

Cette fiche généraliste permet d'appréhender les éléments principaux à valoriser au niveau :

- Du paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA (légales et conventionnelles) ;
- Du paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA (prévoyance et santé).

3 Présentation

3.1 Principes de valorisation des données paiement des cotisations

3.1.1 Natures des cotisations collectées par la MSA

Deux natures de cotisations destinées à la MSA coexistent au niveau de la DSN:

Les cotisations collectées pour le compte de la MSA (légales et conventionnelles);

Remarque: dans le bloc à constituer pour le compte de la MSA, il convient d'inclure dans le montant global des cotisations à payer, les cotisations recouvrées par la MSA pour le compte d'autres organismes excepté la Prévoyance et Santé complémentaires. A compter du 01/01/2017, la MSA recouvre l'ensemble des cotisations de Retraite Complémentaire cadre et non cadre pour AGRICA, AG2R LA MONDIALE et HUMANIS

Les cotisations collectées en délégation par la MSA (prévoyance et santé).

3.1.2 Entreprises mensualisées et non mensualisées

3.1.2.1 Entreprises soumises au paiement mensuel

Les entreprises soumises au régime du paiement mensuel transmettent un versement OPS dans chaque DSN mensuelle avec une exécution unique du paiement à la date limite de paiement mensuelle.

3.1.2.2 Entreprises soumises au paiement trimestriel

Les entreprises soumises au régime du paiement trimestriel ont deux options de paiement trimestriel possibles :

- Un versement OPS dans chaque DSN mensuelle avec une exécution unique du paiement à la date limite de paiement;
- Trois versements OPS, rattachés à leurs périodes respectives, dans la dernière DSN mensuelle du trimestre avec une exécution unique du paiement à la date limite de paiement.

Dans les deux cas, la date limite de paiement est celle du trimestre.

Exemple 1:

Un déclarant payant ses cotisations de façon trimestrielle transmet :

- 1. sa DSN de janvier en y intégrant un bloc « versement organisme de protection sociale », rattaché à la période de janvier. La date limite de paiement est le 15 avril ;
- 2. sa DSN de février en y intégrant un bloc « versement organisme de protection sociale », rattaché à la période de février. La date limite de paiement est le 15 avril ;
- 3. sa DSN de mars en y intégrant un bloc « versement organisme de protection sociale », rattaché à la période de mars. La date limite de paiement est le 15 avril.

Exemple 2:

Un déclarant payant ses cotisations de façon trimestrielle transmet sa dernière DSN du premier trimestre exigible le 15 avril. Celle-ci comprend :

- un bloc « versement organisme de protection sociale » rattaché à la période de janvier ;
- un bloc « versement organisme de protection sociale » rattaché à la période de février;
- un bloc « versement organisme de protection sociale » rattaché à la période de mars.

3.1.3 Identifiant Organisme de Protection Sociale (S21.G00.20.001)

L'Identifiant Organisme de Protection Sociale est :

- soit un code caisse de MSA pour le paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA (légales et conventionnelles);
- soit le code organisme de prévoyance (porteur de risque) pour le paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA (prévoyance).

3.1.4 Entité d'affectation des opérations (S21.G00.20.002)

L'entité d'affectation des opérations n'est pas utile à la MSA.

3.1.5 BIC (S21.G00.20.003)

Le BIC permet d'identifier la banque où est géré le compte bancaire sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement.

3.1.6 IBAN (S21.G00.20.004)

L'IBAN permet d'identifier le compte bancaire sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement.

3.1.7 Montant du versement (\$21.600.20.005)

Montant du versement correspondant au montant des cotisations réglées.

3.1.8 Date de début de période de rattachement (S21.G00.20.006)

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

C'est le premier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement (S20.G00.05.005)

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

Toujours valorisé avec la valeur par défaut : 01012000

3.1.9 Date de fin de période de rattachement (S21.G00.20.007)

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

C'est le dernier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement (S20.G00.05.005)

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

Toujours valorisé avec la valeur par défaut : 01012000

3.1.10 Code délégataire de gestion (S21.G00.20.008)

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

Ne doit jamais être valorisé.

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

Valorisé avec le code caisse de MSA délégataire de gestion pour le contrat de prévoyance.

Liste des codes caisses de MSA:

Liste des caisses MSA									
Caisses									
MSA	Nom de la Caisse	Départements couve			uver	ts			
11	MSA Grand Sud		66						
12	MSA Midi-Pyrénées Nord	12	46	81	82				
13	MSA Provence-Azur	6	13	83					
14	MSA Côtes Normandes	14	50						
17	MSA Charentes	16	17						
20	MSA de la Corse	2A	2B						
21	MSA de Bourgogne	21	58	71	89				
22	MSA Armorique	22	29						
24	MSA Dordogne, Lot-et-Garonne	24	47						
25	MSA Franche-Comté	25	39	70	90				
26	MSA Ardèche Drôme Loire	7	26	42					
27	MSA Haute-Normandie	27	76						
28	MSA Beauce Cœur de Loire	18	28	45					
32	MSA Midi-Pyrénées Sud	9	31	32	65				
33	MSA Gironde	33							
35	MSA Portes de Bretagne	35	56						
41	MSA Berry-Touraine	36	37	41					
48	MSA Languedoc	30	34	48					
49	MSA Maine-et-Loire	49							
51	MSA Marne-Ardennes-Meuse	8	51	55					
52	MSA Sud Champagne	10	52						
54	MSA Lorraine	54	57	88					
59	MSA Nord - Pas-de-Calais	59	62						
63	MSA Auvergne	3	15	43	63				
64	MSA Sud Aquitaine	40	64						
68	MSA Alsace	67	68						
69	MSA Ain-Rhône	1	69						
72	MSA Mayenne-Orne-Sarthe	53	61	72					
73	MSA Alpes du Nord		73	74					
75			77	78	91	92	93	94	95
80	80 MSA Picardie		60	80					
84	MSA Alpes Vaucluse		5	84					
85	MSA Loire-Atlantique Vendée		85						
86	MSA Poitou	79	86						
87	MSA Limousin	19	23	87					
97 *	MSA Poitou	97							
		•							

DMSA11 DMSA12 DMSA13 DMSA14 DMSA17 DMSA20 DMSA21 DMSA22 DMSA24 DMSA25 DMSA26 DMSA27 DMSA28 DMSA32 DMSA33 DMSA35 DMSA41 DMSA48 DMSA49 DMSA51 DMSA52 DMSA54 DMSA59 DMSA63 DMSA64 DMSA68 DMSA69 DMSA72 DMSA73 DMSA75 DMSA80 DMSA84 DMSA85 DMSA86 DMSA87 DMSA77

(*) concerne uniquement les entreprises implantées à St Barthélemy

3.1.11 Mode de paiement (\$21.600.20.010)

Mode de règlement retenu pour régler les sommes dues.

Le mode de règlement « 06 - versement réalisé par un autre établissement », également accepté dans le cadre d'un versement <u>concernant un contrat de prévoyance</u>, permet au déclarant d'indiquer que le paiement sera effectué par un autre établissement.

3.1.11.1 Obligation de paiement par voie dématérialisée

Depuis le 1er octobre 2014, certaines entreprises doivent effectuer leurs déclarations et paiements par voie dématérialisée sous peine de majoration (0,2% du montant des sommes dont le versement a été effectué selon un autre mode).

Sont concernées les entreprises agricoles (tous établissements confondus) qui ont acquitté plus de 20 000 € euros de cotisations, contributions et taxes auprès de la MSA l'année précédente.

Les entreprises, y compris agricoles, redevables de plus de 7 millions d'euros de cotisations et de contributions au titre de l'année précédente devront effectuer ce règlement uniquement par virement bancaire.

3.1.11.2 Le chèque

Ce mode de paiement est identifié avec la valeur « 01 » dans la rubrique S21.G00.20.010.

Remarque importante : si un mandat SEPA a été enregistré par la MSA et en présence d'un bloc 20 dans la DSN avec un mode de paiement chèque (valeur « 01 »), <u>la MSA ne procède pas au prélèvement</u> (nouveauté décembre 2017)

Lorsque le paiement est effectué par chèque, le motif du paiement doit être renseigné au dos du chèque de la manière suivante :

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

- Période sur 7 caractères :
 - 4 caractères : Année
 - 1 caractère : Fréquence ('M' : Mensuel, 'T' : Trimestriel, 'A' : Annuel)
 - 2 caractères : Rang (numéro de mois (de 01 à 12) ou de trimestre (de 01 à 04) ou '00' pour une fréquence Annuelle)
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- SIRET sur 14 caractères
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- Nature de la dette sur 2 caractères :
 - SA : Cotisations salariés agricoles

Exemple pour la DSN de la paie de mai 2016 :

2016M05-38398762500019-SA

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

- Période sur 7 caractères :
 - 4 caractères : Année
 - 1 caractère : Fréquence ('M' : Mensuel, 'T' : Trimestriel, 'A' : Annuel)
 - 2 caractères : Rang (numéro de mois (de 01 à 12) ou de trimestre (de 01 à 04) ou '00' pour une fréquence Annuelle)
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- SIRET sur 14 caractères
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- Code organisme de prévoyance

Exemple pour la DSN de la paie de mai 2016 :

2016M05-38398762500019-P4002

Remarque : Dans le cas de paiement de cotisations Prévoyance pour le compte d'un OC non gérées par la MSA, une référence de paiement spécifique doit être utilisée, telle que décrite dans la documentation des Organismes Complémentaires :

http://www.dsn-info.fr/documentation/dsn-paiement-cotisations-oc-p3.pdf

3.1.11.3 Le virement

Ce mode de paiement est identifié avec la valeur « 02 » dans la rubrique S21.G00.20.010.

Lorsque le paiement est effectué par virement, le bloc Versement OPS permet d'indiquer à la MSA l'intention de payer par ce mode de paiement.

Remarque importante : si un mandat SEPA a été enregistré par la MSA et en présence d'un bloc 20 dans la DSN avec un mode de paiement virement (valeur « 02 »), <u>la MSA ne procède pas au prélèvement</u> (nouveauté décembre 2017)

Lorsque l'entreprise effectue le virement, le motif du paiement de l'ordre de virement (140 car.) transmis à l'organisme financier doit être renseigné de la manière suivante :

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

- Période sur 7 caractères :
 - 4 caractères : Année
 - 1 caractère : Fréquence ('M' : Mensuel, 'T' : Trimestriel, 'A' : Annuel)
 - 2 caractères : Rang (numéro de mois (de 01 à 12) ou de trimestre (de 01 à 04) ou '00' pour une fréquence Annuelle)
- Séparateur '-' sur 1 caractère

- SIRET sur 14 caractères
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- Nature de la dette sur 2 caractères :
 - **SA**: Cotisations salariés agricoles

Exemple pour la DSN de la paie de mai 2016 :

2016M05-38398762500019-SA

Ce motif est à renseigner lors de la saisie du virement pour prise en compte par l'organisme financier.

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

- Période sur 7 caractères :
 - 4 caractères : Année
 - 1 caractère : Fréquence ('M' : Mensuel, 'T' : Trimestriel, 'A' : Annuel)
 - 2 caractères : Rang (numéro de mois (de 01 à 12) ou de trimestre (de 01 à 04) ou '00' pour une fréquence Annuelle)
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- SIRET sur 14 caractères
- Séparateur '-' sur 1 caractère
- Code organisme de prévoyance

Exemple pour la DSN de la paie de mai 2016 :

2016M05-38398762500019-P4002

Ce motif est à renseigner lors de la saisie du virement pour prise en compte par l'organisme financier.

Remarque : Dans le cas de paiement de cotisations Prévoyance pour le compte d'un OC non gérées par la MSA, une référence de paiement spécifique doit être utilisée, telle que décrite dans la documentation des Organismes Complémentaires :

http://www.dsn-info.fr/documentation/dsn-paiement-cotisations-oc-p3.pdf

3.1.11.4 Le prélèvement SEPA

Tous les établissements d'une même entreprise (SIREN) doivent utiliser le même compte bancaire. Dans le cas contraire, le prélèvement ne pourra pas être réalisé et l'entreprise sera invitée à utiliser un autre moyen de paiement.

Ce mode de paiement est identifié avec la valeur « 05 » dans la rubrique S21.G00.20.010.

Pour permettre le prélèvement automatique des cotisations par la MSA voici les conditions à respecter :

- 1 avoir transmis au préalable un mandat SEPA signé accompagné d'un RIB,
- 2 la présence d'un bloc 20 valorisé avec un mode de paiement « 05 » est obligatoire.

Ce prélèvement sera opéré à la date limite de paiement.

Remarque importante : si un mandat SEPA a été enregistré par la MSA, <u>la MSA ne procède pas au</u> prélèvement dans les conditions suivantes :

- en présence dans la DSN d'un mode de paiement chèque (valeur « 01 ») ou virement (valeur « 02 ») (nouveauté décembre 2017)
- en l'absence de bloc 20 dans la DSN (nouveauté à/c des DSN de janvier 2018)

.

3.1.11.5 Versement réalisé par un autre établissement

Cette situation est identifiée à partir de la valeur « 06 » dans la rubrique S21.G00.20.010.

Se référer au paragraphe « 3.1.13 SIRET Payeur » pour les cas d'utilisation de ce mode de paiement.

3.1.11.6 Le télérèglement

Ce mode de paiement n'est pas identifié dans la rubrique S21.G00.20.010. Il s'agit d'une offre de service proposée par la MSA.

En cas d'absence de bloc 20 ou en présence d'un bloc 20 avec un mode de paiement chèque (valeur « 01 ») ou virement (valeur « 02 »), le service du télérèglement sera proposé par mail, envoyé au lendemain du dépôt de la DSN. Il contiendra la référence paiement associée aux cotisations déclarées dans la DSN, qui devra impérativement être utilisée pour permettre le télérèglement.

Pour que le prélèvement puisse être mise en œuvre par la MSA, il est nécessaire que l'entreprise ait transmis un mandat SEPA signé accompagné d'un RIB. **Ce prélèvement sera opéré à la date limite de paiement.**

Remarque: Le montant du télérèglement, non modifiable, correspondra au montant total des cotisations déclarées dans votre DSN. Si les cotisations déclarées dans la DSN ont des dates d'exigibilités différentes, deux références de paiement seront transmises: une pour les cotisations à exigibilité mensuelle et une autre pour les cotisations à exigibilité trimestrielle.

3.1.12 Date de paiement (S21.G00.20.011)

Alimentation non obligatoire. En cas de valorisation, la date de paiement ne sera prise en compte que si elle est postérieure à la date limite de dépôt et le déclaré se soumettra aux majorations légales.

Remarque importante : La date limite de paiement n'est pas obligatoire. Néanmoins, si la déclaration concerne une entreprise de moins de 11 salariés et ayant opté pour un paiement à échéance trimestrielle, le prélèvement sera effectué au mois si la date de paiement n'est pas valorisée.

3.1.13 SIRET Payeur (S21.G00.20.012)

Pour les cotisations collectées pour le compte de la MSA

Modalités déclaratives de la DSN de l'établissement payeur

Le SIRET payeur du bloc Versement :

- Ne doit pas être renseigné si le versement concerne seulement l'établissement déclaré ;
- Doit être présent et renseigné avec le SIRET de l'établissement d'affectation, si le versement concerne non seulement cet établissement, mais aussi un ou plusieurs établissements de l'entreprise;

Modalités déclaratives de la DSN de l'établissement redevable, non payeur

Le bloc versement avec un mode de règlement « 06 - versement réalisé par un autre établissement », est à utiliser.

Le SIRET payeur du bloc Versement doit être présent et renseigné avec le SIRET de l'établissement qui exécute le paiement. A noter que dans ce cas, le montant du versement correspond au montant de la dette de l'établissement redevable.

Pour les cotisations collectées en délégation par la MSA

Modalités déclaratives de la DSN de l'établissement payeur

Le SIRET payeur du bloc Versement :

- Ne doit pas être renseigné si le versement concerne seulement l'établissement déclaré;
- Doit être présent et renseigné avec le SIRET de l'établissement d'affectation, si le versement concerne non seulement cet établissement, mais aussi un ou plusieurs établissements de l'entreprise;

Modalités déclaratives de la DSN de l'établissement redevable, non payeur

Le bloc versement avec un mode de règlement « 06 - versement réalisé par un autre établissement », est à utiliser.

Dans ce cas, le SIRET payeur doit être présent et renseigné avec le SIRET de l'établissement payeur.

3.1.14 Composant de versement (S21.G00.55)

Pour les contrats de prévoyance, le ou les blocs «Composant de versement » précise(nt) obligatoirement la ventilation du montant du versement (S21.G00.20.005) par période d'affectation, par référence contrat et si nécessaire par code population.

Le montant global d'un versement (S21.G00.20.005) doit toujours correspondre à la somme des montants valorisés dans les composants de versement.

3.1.14.1 Montant versé (S21.G00.55.001)

Montant réglé pour un contrat, une période, une population.

3.1.14.2 Type de population (S21.G00.55.002)

Population concernée par le composant de versement pour le contrat de Prévoyance.

3.1.14.3 Code d'affectation (S21.G00.55.003)

C'est la référence du contrat de prévoyance auquel se rattache le composant de versement. Cette donnée est fournie dans une fiche de paramétrage DSN. Le contrat mentionné doit faire l'objet d'un bloc Adhésion Prévoyance S21.G00.15 dans la déclaration.

3.1.14.4 Période d'affectation (S21.G00.55.004)

C'est la période d'affectation des cotisations concernées par ce composant. Il s'agit d'une période civile complète (mois, trimestre, semestre ou année) contenant la ou les périodes cotisées, à renseigner sous la forme AAAAPNN:

- AAAA = année concernée
- P = type de période (M = mois, T = trimestre, S = semestre, A = année, E = versement exceptionnel)
- NN = numéro de la période (01 à 12 en type M, 01 à 04 en type T, 01 à 02 en type S, 00 en type A ou E)

Exemples:

- 2013T02
- 2014M01
- 2014A00
- 2014E00

4 Tableaux de synthèse des composants de règlement pour la MSA

Cotisations collectées pour le compte de la MSA

Mode de paiement	Identifiant Organisme de Protection Sociale	Entité d'affectation des opérations	BIC	IBAN	Montant du versement	Date de début de période de rattachement	Date de fin de période de rattachement	Code délégataire de gestion	Date de paiement	SIRET payeur
S21.G00.20.010	S21.G00.20.001	S21.G00.20.002	S21.G00.20.003	S21.G00.20.004	S21.G00.20.005	S21.G00.20.006	S21.G00.20.007	S21.G00.20.008	S21.G00.20.011	S21.G00.20.012
01 - chèque	DMSAxx				Montant des cotisations réglées pour le compte de la MSA	Premier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement	Dernier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement			
02 - virement	DMSA xx		BIC	IBAN	Montant des cotisations réglées pour le compte de la MSA	la DSN	Dernier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement			Dans la DSN de l'établissement payeur , il sera renseigné uniquement si le versement concerne non
03 - prélèvement Valeur supprimée en 2018	DMSAxx		ВІС	IBAN	Montant des cotisations réglées pour le compte de la MSA	Premier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement	•		C'est la date limite de paiement qui est retenue comme date d'échéance	seulement l'établissement déclaré dans la DSN, mais également un ou plusieurs établissements de l'entreprise : cette rubrique prend la valeur du SIRET de l'établissement qui effectue le paiement
04 - titre interbancaire de paiement										
05 - prélèvement SEPA	DMSA xx		BIC	IBAN	Montant des cotisations réglées pour le compte de la MSA	Premier jour du mois associée à la DSN concernée par le versement	Dernier jour du mois associée à la DSN concernée par le versement		C'est la date limite de paiement qui est retenue comme date d'échéance	Dans la DSN de l'établissement redevable, cette rubrique prend la valeur du SIRET de l'établissement qui effectue le paiement
06 - versement réalisé par un autre établissement	DMSA xx				Montant de la dette de l'établissement redevable	Premier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement	Dernier jour du mois associé à la DSN concernée par le versement			

Cotisations collectées en délégation par la MSA

Mode de paiement	ldentifiant Organisme de Protection Sociale	Entité d'affectation des opérations	BIC	IBAN	Montant du versement	Date de début de période de rattachement	Date de fin de période de rattachement	Code délégataire de gestion	Date de paiement	SIRET payeur
S21.G00.20.010	S21.G00.20.001	S21.G00.20.002	S21.G00.20.003	S21.G00.20.004	S21.G00.20.005	S21.G00.20.006	S21.G00.20.007	S21.G00.20.008	S21.G00.20.011	S21.G00.20.012
01 - chèque	code de l'institution de				Montant des	01/01/2000	01/01/2000	DMSAxx		
	prévoyance, de la mutuelle ou de				cotisations réglées					
	la société d'assurance pour				à la MSA pour un					
	le compte de laquelle s'effectue				OPS					
	le versement									
02 - virement	code de l'institution de		BIC	IBAN	Montant des	01/01/2000	01/01/2000	DMSAxx		
	prévoyance, de la mutuelle ou				cotisations					
	de la société d'assurance				réglées à la MSA					A renseigner uniquement si le
	pour				pour un OPS					versement concerne non
	le compte de laquelle									seulement l'établissement
	s'effectue le versement									déclaré dans la DSN, mais
03 - prélèvement	code de l'institution de		BIC	IBAN	Montant des	01/01/2000	01/01/2000	DMSAxx		également un ou plusieurs
	prévoyance, de la mutuelle ou				cotisations					établissements de
Valeur supprimée en 2018	de la société d'assurance				réglées à la MSA					l'entreprise.
	pour				pour un OPS					Dans ce cas, cette rubrique
	le compte de laquelle									prend la valeur du SIRET de
	s'effectue le versement									l'établissement d'affectation.
04 - titre interbancaire de paiement										
05 - prélèvement SEPA	code de l'institution de		BIC	IBAN	Montant des	01/01/2000	01/01/2000	DMSAxx		
	prévoyance, de la mutuelle ou				cotisations					
	de la société d'assurance				réglées à la MSA					
	pour				pour un OPS					
	le compte de laquelle									
	s'effectue le versement									
06 - versement réalisé par un autre	code de l'institution de				Montant à zéro	01/01/2000	01/01/2000	DMSAxx		A renseigner par le Siret qui
établissement	prévoyance, de la mutuelle ou									effectue le versement.
	de la société d'assurance									
	pour									
	le compte de laquelle									
	s'effectue le versement							<u> </u>		

Montant versé	Type de population	Code d'affectation	Période d'affectation
\$21.G00.55.001	S21.G00.55.002	S21.G00.55.003	S21.G00.55.004
Montant réglé par contrat	Type de population	Référence du contrat	Période*

(*) Période d'affectation des cotisations concernées par ce composant. Il s'agit d'une période civile complète (mois, trimestre, semestre ou année) contenant la ou les périodes cotisées, à renseigner sous la forme AAAAPNN:

- AAAA = année concernée
- P = type de période (M = mois, T = trimestre, S = semestre, A = année, E = versement exceptionnel)
- NN = numéro de la période (01 à 12 en type M, 01 à 04 en type T, 01 à 02 en type S, 00 en type A ou E)

Par exemple :

- 2013T02
- 2014M01
- 2014A00
- 2014E00

5 Etude de cas

Afin de ne pas surcharger, les cas présentés sur le paiement des cotisations se basent sur une DSN fictive présentée dans l'annexe de ce document. Cette DSN contient des cotisations établissement, des cotisations individuelles collectées pour le compte de la MSA et des cotisations collectées en délégation par la MSA (3 contrats de prévoyance).

5.1 Cas 1 : L'établissement paie pour lui-même

5.1.1 Paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA

S21.G00.20 - Versem	ent OPS (0,*)	valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN	"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versement	"1449.14"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01072015"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"31072015"
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	

5.1.2 Paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA

5.1.2.1 Première possibilité

S21.G00.20 - Versen	nent OPS (0,*)		valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisn	ne de Protection Sociale	"P4002"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation	des opérations	
S21.G00.20.003	BIC		"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN		"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versem	ent	"70.60"
S21.G00.20.006	Date de début de pé	riode de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.007	Date de fin de pério	de de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.008	Code délégataire de	gestion	"DMSA75"
S21.G00.20.010	Mode de paiement		"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement		
S21.G00.20.012	SIRET Payeur		
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs
	S21.G00.55.001	Montant versé	"41.00"
	S21.G00.55.002	Type de population	
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566CFS"
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs
	S21.G00.55.001	Montant versé	"18.40"
	S21.G00.55.002	Type de population	
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566GIT"
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs
	S21.G00.55.001	Montant versé	"11.20"
	S21.G00.55.002	Type de population	
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566DC"
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"

5.1.2.2 Deuxième possibilité

S21.G00.20 - Verseme i	valeurs				
S21.G00.20.001	.001 Identifiant Organisme de Protection Sociale				
S21.G00.20.002	Entité d'affectation	des opérations			
S21.G00.20.003	BIC			"CEPAFRPP118"	
S21.G00.20.004	IBAN		"FR7630	046001290029721519546"	
S21.G00.20.005	Montant du versem	ent		"41.00"	
S21.G00.20.006	Date de début de p	ériode de rattachement		"01012000"	
S21.G00.20.007	Date de fin de pério	ode de rattachement		"01012000"	
S21.G00.20.008	Code délégataire de	e gestion		"DMSA75"	
S21.G00.20.010	Mode de paiement			"05"	
S21.G00.20.011	Date de paiement				
S21.G00.20.012	SIRET Payeur				
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)		valeurs	
	S21.G00.55.001	Montant versé		"41.00"	
	S21.G00.55.002	Type de population			
	S21.G00.55.003	Code d'affectation		"4566CFS"	
	S21.G00.55.004	Période d'affectation		"2016M07"	

S21.G00.20 - Versen	nent OPS (0,*)		valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organis	ne de Protection Sociale	"P4002"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation	des opérations	
S21.G00.20.003	BIC		"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN		"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versem	ent	"18.40"
S21.G00.20.006	Date de début de p	ériode de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.007	Date de fin de pério	ode de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.008	Code délégataire d	e gestion	"DMSA75"
S21.G00.20.010	Mode de paiement		"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement		
S21.G00.20.012	SIRET Payeur		
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs
	S21.G00.55.001	Montant versé	"18.40"
	S21.G00.55.002	Type de population	
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566GIT"
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"

S21.G00.20 - Verseme	S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)						
S21.G00.20.001	Identifiant Organis	Identifiant Organisme de Protection Sociale					
S21.G00.20.002	Entité d'affectation	des opérations					
S21.G00.20.003	BIC		"CEPAFRPP118"				
S21.G00.20.004	IBAN		"FR7630046001290029721519546"				
S21.G00.20.005	Montant du versem	nent	"11.20"				
S21.G00.20.006	Date de début de p	ériode de rattachement	"01012000"				
S21.G00.20.007	Date de fin de péri	ode de rattachement	"01012000"				
S21.G00.20.008	Code délégataire d	e gestion	"DMSA75"				
S21.G00.20.010	Mode de paiement		"05"				
S21.G00.20.011	Date de paiement						
S21.G00.20.012	SIRET Payeur						
	S21.G00.55 - Compo	osant de versement (0,*)	valeurs				
	S21.G00.55.001	Montant versé	"11.20"				
	S21.G00.55.002	Type de population					
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566DC"				
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"				

5.2 Cas 2 : L'établissement A paie pour l'établissement B

5.2.1 Paiement des cotisations collectées pour le compte de la MSA

5.2.1.1 DSN de l'établissement A

S21.G00.20 - Verser	nent OPS (0,*)	valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN	"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versement	"1260.55"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01072015"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"31072015"
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	"SIRET A"

5.2.1.2 DSN de l'établissement B

S21.G00.20 - Versement OPS (0,*)		valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	"DMSA75"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation des opérations	
S21.G00.20.003	BIC	
S21.G00.20.004	IBAN	
S21.G00.20.005	Montant du versement	"400.00"
S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	"01072015"
S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	"31072015"
S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	
S21.G00.20.010	Mode de paiement	"06"
S21.G00.20.011	Date de paiement	
S21.G00.20.012	SIRET Payeur	"SIRET A"

5.2.2 Paiement des cotisations collectées en délégation par la MSA

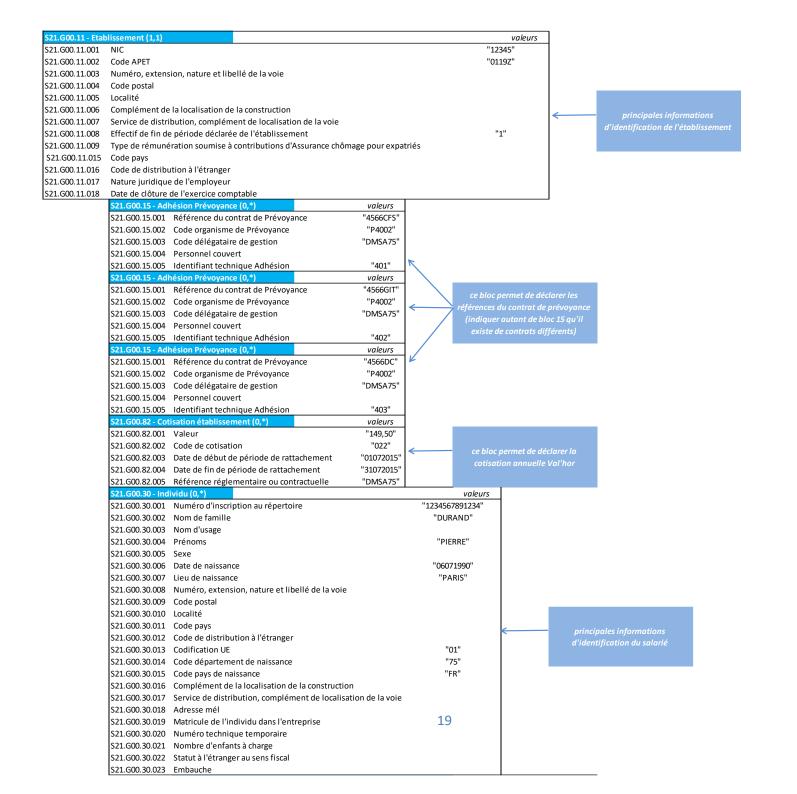
5.2.2.1 DSN de l'établissement A

S21.G00.20 - Versem	ent OPS (0,*)		valeurs
S21.G00.20.001	Identifiant Organisr	ne de Protection Sociale	"P4002"
S21.G00.20.002	Entité d'affectation	des opérations	
S21.G00.20.003	BIC		"CEPAFRPP118"
S21.G00.20.004	IBAN		"FR7630046001290029721519546"
S21.G00.20.005	Montant du versem	ent	"70.60"
S21.G00.20.006	Date de début de p	ériode de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.007	Date de fin de pério	de de rattachement	"01012000"
S21.G00.20.008	Code délégataire de	e gestion	"DMSA75"
S21.G00.20.010	Mode de paiement		"05"
S21.G00.20.011	Date de paiement		
S21.G00.20.012	SIRET Payeur		"SIRET A"
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs
	S21.G00.55.001	Montant versé	"41.00"
	S21.G00.55.002	Type de population	
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566CFS"
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs
	S21.G00.55.001	Montant versé	"18.40"
	S21.G00.55.002	Type de population	
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566GIT"
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs
	S21.G00.55.001	Montant versé	"11.20"
	S21.G00.55.002	Type de population	
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566DC"
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"

5.2.2.2 DSN de l'établissement B

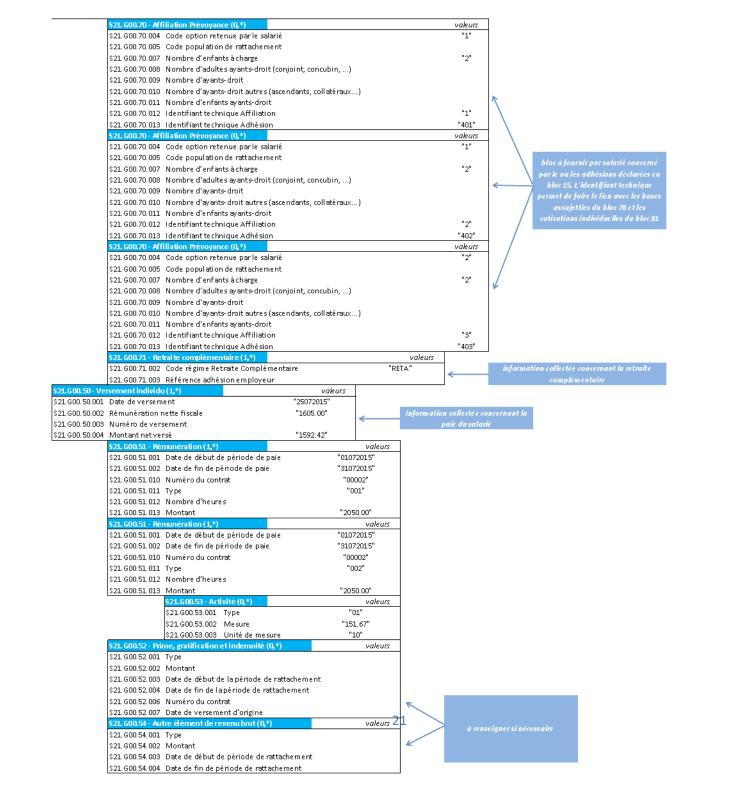
S21.G00.20 - Verser	ment OPS (0,*)		valeurs	
S21.G00.20.001	Identifiant Organisr	Identifiant Organisme de Protection Sociale		
S21.G00.20.002	Entité d'affectation	des opérations		
S21.G00.20.003	BIC			
S21.G00.20.004	IBAN			
S21.G00.20.005	Montant du versem	ent	"0.00"	
S21.G00.20.006	Date de début de pe	Date de début de période de rattachement		
S21.G00.20.007	Date de fin de pério	Date de fin de période de rattachement		
S21.G00.20.008	Code délégataire de	Code délégataire de gestion		
S21.G00.20.010	Mode de paiement	Mode de paiement		
S21.G00.20.011	Date de paiement			
S21.G00.20.012	SIRET Payeur		"SIRET A"	
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs	
	S21.G00.55.001	Montant versé	"0.00"	
	S21.G00.55.002	Type de population		
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566CFS"	
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"	
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs	
	S21.G00.55.001	Montant versé	"0.00"	
	S21.G00.55.002	Type de population		
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566GIT"	
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"	
	S21.G00.55 - Compo	sant de versement (0,*)	valeurs	
	S21.G00.55.001	Montant versé	"0.00"	
	S21.G00.55.002	Type de population		
	S21.G00.55.003	Code d'affectation	"4566DC"	
	S21.G00.55.004	Période d'affectation	"2016M07"	

- 6 Annexes
- 6.1 DSN exemple retenue pour les différents cas présentés



521. G00.40 - Co	ntrat (contrat de travail, convention, mandat) (1,*)	valeurs
	Date de début du contrat	"01012013"
S21. G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)	"07"
S21. G00. 40. 003	Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	"04"
	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	"691E"
	Code complément PCS-ESE	
	Libellé de l'emploi	"OUVRIER AGRICOLE"
	Nature du contrat	"01"
S21, G00, 40, 008	Dispositif de politique publique et conventionnel	"99"
	Numéro du contrat	"00002"
	Date de fin prévisionnelle du contrat	
	Unité de mesure de la quotité de travail	"10"
	Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salar	"151,67"
	Quotité de travail du contrat	"151.67"
	Modalité d'exercice du temps de travail	"10"
	Complément de base au régime obligatoire	"99"
	Code convention collective applicable	"9603"
	Code régime de base risque maladie	"300"
	Identifiant du lieu de travail	"3999999912345"
	Code régime de base risque vieillesse	"300"
	Motif de recours	500
	Code caisse professionnelle de congés payés	
	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	
	Travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	
	Motif d'exclusion DSN	
	Statut d'emploi du salarié	"99"
	Code affectation Assurance chômage	22
	Numéro interne employeur public	
	Type de gestion de l'Assurance chômage	
	Date d'adhésion	
	Date de dénonciation	
	Date d'effet de la convention de gestion	
	Numéro de convention de gestion	
	Code délégataire du risque maladie	
	Code emplois multiples	"01"
	Code employeurs multiples	"01"
S21. G00. 40. 038		01
	Code régime de base risque accident du travail	"300"
	Code risque accident du travail	"RA110"
	Positionnement dans la convention collective	10/110
	Code statut catégoriel APECITA	
	Taux de cotisation accident du travail	
	Salarié àtemps partiel cotisant àtemps plein	
	Rémunération au pourboire	
	SIRET Etablissement utilisateur	
	Numéro de certification sociale	
	Numéro de certification sociale Numéro de label « Prestataire de services du spectacle vivant »	
	Numéro de l'abel « Prestataire de services du spectacle vivant » Numéro de licence entrepreneur spectacle	
	Numéro de licence entrepreneur spectacie Numéro objet spectacle	
321,000,40,051	Statut organisateur spectacle	

principales informations du contrat du salarié



21.G00. <u>78 - Bas</u>	se assujettie (0,*))	valeurs			
21,G00,78,001	Code de base as	ssujettie	"03"			
		de période de rattachement	"01072015"	rattacher	toutes les co	tisations, exonérations et réductions
		ériode de rattachement	"31072015"	concernées	sous la base	assujettie "assiette brute déplafonnée
21.G00.78.004			"2050.00"			
		nique Affiliation	2000.00	K		
2210001101000		mposant de base assujettie (በ.*ነ	valeurs	1	
		Type de composant de base		"01"	1	com posant à déclarer uniquement en présenc
		Montant de composant de l	-	"2050.00"		de réduction générale des cotisations SS
		tisation individuelle (0,*)	base assajettie	va leurs	1	
		Code de cotisation		"018"	†	concerne la réduction générale des
		Identifiant Organisme de P	rotaction Sociala	"DMSA75"		cotisations patronales de Sécurité
		Montant d'assiette	Totection sociale	DIVISA/J		Sociale (appelée Fillon)
		Montant de cotisation		11.62.2111		Dans le cas d'une réduction, l'assiet
				"-62.21"		
	S21.G00.81.005				-	n'est pas demandée
		tisation individuelle (0,*)		valeurs	-	
		Code de cotisation		"0.75"		
		Identifiant Organisme de P	rotection Sociale	"DMSA75"		
	S21.G00.81.003			"2050,00"		concerne la cotisation MALADIE
	S21.G00.81.004			"282.79"		
	S21.G00.81.005				4	
		tisation individuelle (0,*)		valeurs	4	
	S21.G00.81.001			"0 76"		concerne la cotisation VIEILLESSE
	S21.G00.81.002	_	rotection Sociale	"DMSA75"		(remargue : cette cotisation
	S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"		apparaîtra également sous la base
	S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"3 4.97"		assujettie "assiette brute plafonné
	S21.G00.81.005	Code INSEE commune			1	
	\$21.G00.81 - Cot	tisation individuelle (0,*)		valeurs	1	
	S21.G00.81.001	Code de cotisation		"0 45"		
	S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de P	rotection Sociale	"DMSA75"		concerne la cotisation ACCIDENT D
	S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"		TRAVAIL
	S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"70.32"		maraz.
	S21.G00.81.005	Code INSEE commune				
	\$21.G00.81 - Cot	tisation individuelle (0,*)		valeurs		
	S21.G00.81.001	Code de cotisation		"102"		
	S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de P	rotection Sociale	"DMSA75"		concerns is setimation \$11.00 \$TIO
	S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"		concerne la cotisation ALLOCATIOI
	S21.G00.81.004	Montant de cotisation		"110.71"		FAMILIALE - TAUX REDUIT
	S21.G00.81.005	Code INSEE commune				
	\$21.G00.81 - Cot	tisation individuelle (0,*)		valeurs		
		Code de cotisation		"056"		
		Identifiant Organisme de P	rotection Sociale	"DMSA75"		
	S21.G00.81.003	Montant d'assiette		"2050,00"	-	concerne la cotisation formation
		Montant de cotisation		"4.10"		professionnelle FAFSEA
		Code I NSEE commune		,. <u></u>		
		tisation individuelle (0,*)		valeurs	1	
		Code de cotisation		"052"	1	
		Identifiant Organisme de P	rotection Sociale	"DMSA75"		
	S21.G00.81.002	-	, Steed of 1 5 5 6 ale	"2050,00"		concerne la cotisation formation
		Montant de cotisation		"5.54"		professionnelle AFNCA, PROVEA
				J.J4		
		Code INSEE commune		ua laure	+	
		tisation individuelle (0,*)		va leurs	+	
		Code de cotisation		"068"		
		Identifiant Organisme de P	rotection Sociale	"DMSA75"		concerne la Contribution Solidarite
	S21.G00.81.003			"2050,00"		Autonomie
	S21.G00.81.004			"6.15"		
	IS21.G00.81.005	Code I NSEE commune				

